



SERVICES A LA PERSONNE

PLAN CANICULE



RÉSIDENCE AUTONOMIE



SERVICE CIVIQUE



INFOS SOCIALES

CCAS VIEUX CONDÉ

PÔLE SENIORS

ACCUEIL  
RÉSIDENCE AUTONOMIE  
INFORMATIONS  
SOLIDARITÉ  
ORIENTATION  
PROJETS  
CITOYENNETÉ  
PARTENARIAT  
ACCOMPAGNEMENT  
MIXITÉ  
COHÉSION  
PROJETS  
SUIVI  
CITOYENNETÉ  
PARTENARIAT  
ACCOMPAGNEMENT



# CANICULE INFO

# SANTÉ PREVENTION

## CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS REFLEXES

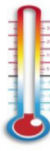
ET SOYEZ SOLIDAIRES

### La Canicule, c'est quoi ?

Il y a danger pour ma santé lorsque :



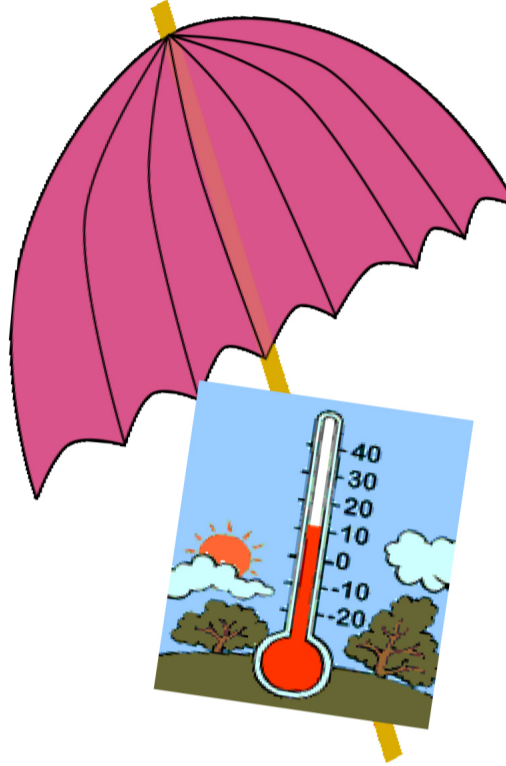
il fait très chaud



La température ne descend pas ou très peu la nuit



Cela dure 3 jours ou plus



En cas de malaise  
**APPELEZ LE 15**



PÔLE SÉNIORS  
218 rue G. Boucaut - 59690 Vieux-Condé - 03 27 38 00 22  
pole.seniors@ville-vieux-condé.fr

### La journée :

Sortez aux heures les plus fraîches :

Tôt le matin et le soir après 18 h, pensez à marcher, à vous aérer.

Évitez les déplacements inutiles, surtout en voiture.

S'il y a du soleil, mettez un chapeau de paille, un bob en coton ou une casquette.

Faites vos courses, de préférence, en fin d'après-midi.

Boire peu, mais boire souvent, un verre toutes les heures par exemple.

### La nuit :

Gardez sur votre table de nuit, une bouteille d'eau, un verre, n'hésitez pas à boire.

Ouvrez les fenêtres, les volets, les doubles rideaux, s'il y a des moustiques, mettez une moustiquaire.

Adoptez chemises et pyjamas en coton, ou ne laissez que le drap du dessus.

### EN CAS D'URGENCE

SAMU.....	15
POMPIERS.....	18
NUMERO D'URGENCE EUROPEEN.....	112
CANICULE INFO-SERVICES .....	0800.06.66.66
PÔLE SENIORS.....	03.27.38.00.22
C.C.A.S.....	03.27.41.23.47

Pour votre inscription au registre du Plan Canicule ou celle de vos proches, veuillez contacter le Pôle Séniors de Vieux-Condé au **03.27.38.00.22**

### En période de canicule,

Il y a des risques pour ma santé,  
Quels sont les signaux d'alerte



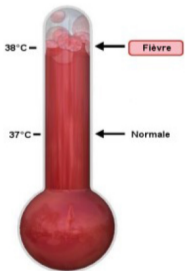
Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre + 38°



Vertiges, nausées

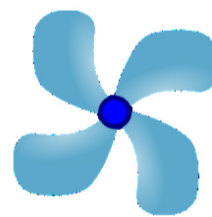


Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise  
**Appelez le 15**

### En période de canicule,

Quels sont les bons gestes ?



Je mouille mon corps et me ventile



Je bois régulièrement de l'eau



Je mange en quantité suffisante



J'évite les efforts sportifs



Je ne bois pas d'alcool



Je maintiens ma maison au frais, je ferme les volets le jour



Je donne des nouvelles, je prends des nouvelles de mes proches

**ATTENTION : je suis particulièrement concerné(e) :**  
Si je prends des médicaments :

si je suis enceinte, si j'ai un bébé, si je suis une personne âgée  
je demande conseil à mon médecin ou pharmacien

## RÉSIDENCE AUTONOMIE « CARREFOUR DE L'AMITIÉ »



**On l'attendait avec impatience...la voilà enfin terminée !**

Après 3 ans de travaux, le projet de réhabilitation de la résidence s'achève.

Après l'ouverture de l'aile « A » en Novembre 2016 avec une capacité de 29 logements c'est au tour de l'aile « B » d'ouvrir ses portes avec une capacité de 16 logements.

Le «Carrefour de l'Amitié » accueille depuis avril 2018 ses nouveaux locataires dans un bâtiment fonctionnel, lumineux et bien pensé pour répondre à leurs besoins.

### COMMENT SONT ÉQUIPÉS LES LOGEMENTS ?

**Des appartements spacieux** (de 46 à 54 m<sup>2</sup>) et agréables à vivre avec un séjour composé d'une kitchenette (plaques électriques, évier), une chambre à coucher, une salle de bain avec douche italienne et WC.

**Des espaces conviviaux** mis à disposition des résidents et de leurs proches : salon, terrasse, restaurant....

**Un cadre de vie de qualité** est également proposé : bracelet appel malade, vidéo-surveillance, veilleur de nuit, personnel qualifié, restaurant ouvert tous les jours et offrant des repas de qualité, animations attrayantes et variées (voyage, sortie cinéma, atelier cuisine, atelier mémoire,...)



### QUI PEUT FAIRE UNE DEMANDE D'AMMISSION ?

L'établissement accueille des personnes seules ou en couples d'**au moins 60 ans et autonomes.**



### OÙ S'ADRESSER POUR UNE DEMANDE D'ADMISSION ?

Pour prendre des renseignements ou pour faire une demande d'admission, veuillez vous adresser au secrétariat de la Résidence du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00



**Résidence Autonomie « Carrefour de l'Amitié »**  
**218, rue Gustave Boucaut – 59690 Vieux Condé**  
**Tel : 03 27 38 00 22**  
**Carrefourdelamitié@wanadoo.fr**

## UN NOUVEAU VÉHICULE POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Dans le cadre d'un projet de Mécénat avec la fondation Caisse d'Épargne Nord France visant à accompagner des actions sociales.

**Le CCAS a obtenu un cofinancement de 15 000 € pour l'acquisition d'un véhicule 9 places.** Le projet retenu vise à favoriser la mobilité des seniors sur la commune et rompre l'isolement des personnes âgées.

Ce véhicule 9 places viens compléter l'offre du service multi-accompagnement du pôle seniors, il facilite l'organisation de différents projets de sorties tels que l'organisation de sortie au cinéma, à la piscine, shopping, spectacles, sortie à la mer, et bien d'autres encore.

Si vous souhaitez vous aussi bénéficier de nos services, renseignements auprès du

**Pôle seniors au 03 27 38 00 22**

**Résidence Autonomie « Carrefour de l'Amitié »**

**218 rue Gustave BOUCAUT - 59690 VIEUX-CONDE**

**Carrefourdelamitié@wanadoo.fr**



## QU'EST-CE QUE LE SERVICE CIVIQUE ?

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert à **tous les jeunes de 16 à 25 ans** sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap.

**Seuls comptent les savoirs être et la motivation.** Les missions du service civique s'effectuent sur une période de 8 mois à raison de 24 heures/semaine. Depuis mars 2017, monsieur le maire, président du CCAS a confié cette mission à 2 jeunes volontaires.

**L'objectif de ce dispositif est de rompre avec l'isolement.**

Après évaluation par les services du CCAS, nos jeunes volontaires accompagnent nos seniors les plus isolés. Visite de convivialité, balades, sorties, petites courses, animations intergénérationnelles etc....



**SERVICE CIVIQUE**  
**Une mission pour chacun au service de tous**

Si vous souhaitez vous aussi bénéficier de nos services, renseignements auprès du **Pôle seniors au 03 27 38 00 22,**  
**Résidence Autonomie « Carrefour de l'Amitié » 218 rue Gustave BOUCAUT – 59690 VIEUX-CONDE**

## PROJET ECO CONSO DU CCAS

**Vous avez du mal à joindre les deux bouts en fin de mois ?  
Vous avez un projet mais pas les moyens financiers de le réaliser ?  
Vous avez un découvert bancaire ou des impayés ?**

**N'hésitez plus**, venez chercher le **maximum d'astuces** au CCAS, en participant à deux à trois ateliers par mois sur différentes thématiques, (alimentation petit budget, bons plans sur internet, loisirs peu coûteux, économies d'énergie et bien d'autres encore...) qui vont **vous permettre d'optimiser votre budget**, de réduire voire de faire disparaître impayés et découvert.

**En plus de ces ateliers un accompagnement budgétaire est mis en place afin de lever le plus rapidement possible les difficultés que vous rencontrez.**

### **Bilan de l'année précédente :**

Outre les liens qu'ils ont pu tisser et les connaissances qu'ils ont pu acquérir, les participants ont réalisé de véritables économies et ont constaté une baisse de leurs charges. Aujourd'hui, ils peuvent transmettre et partager avec leur entourage. **A bientôt pour de nouvelles économies !!!**

Pour Plus d'informations vous pouvez contacter : **Mme Jessica LENNE - Coordinatrice Sociale  
CCAS de Vieux Condé - Parc Jean Dusenne - 03 27 41 23 47**



## **LE DÉPARTEMENT VOUS PRÊTE UN VÉHICULE !**

### **Dispositif « En route pour l'emploi »**

Pour 2€ par jour (assurance comprise) le Département peut prêter sous certaines conditions un véhicule aux demandeurs d'emploi qui ont retrouvé un travail mais qui n'ont pas de moyen de locomotion pour faire le trajet durant la période d'essai.

### **VOICI LES CONDITIONS :**

- être inscrit à pôle emploi et avoir déjà passé un entretien avec un référent Proch'Emploi \*
- avoir retrouvé un emploi en CDD de + 6 mois ou CDI à temps partiel ou à temps complet dans les Hauts de France, et dont le salaire n'excède pas le montant de 1 800 € brut mensuel;
- être titulaire du permis de conduire B en cours de validité et ne pas être propriétaire d'un véhicule;
- être éloigné de tout transport en commun et/ou avoir des horaires de travail ne permettant pas d'en bénéficier.

**Il suffit ensuite de contacter le numéro vert 0 800 02 60 80 pour déposer un dossier.**

Si le moyen de transport est votre seul frein, n'hésitez pas avant de refuser une proposition ou d'abandonner votre emploi à contacter le CCAS pour faire un point, votre référent pôle emploi ou cette plate forme qui sauront vous conseiller et vous orienter.

\*Proch'emploi : plateforme téléphonique créée par la Région propose aux demandeurs d'emploi des offres disponibles dans notre région, ou une formation pour y accéder. Elle est également un point d'entrée pour les entreprises qui cherchent à recruter. (cf vidéos « pourquoi pas vous ?! »)

<http://www.hautsdefrance.fr/categorie/dossiers/proch-emploi/>



## **ZOOM**

### **SUR LE SERVICE SOCIAL « ACCOMPAGNEMENT LOGEMENT » AU SEIN DU CCAS**

**Le service social « accompagnement logement » est destiné à vous aider dans vos démarches et suivant les situations dans lesquelles vous vous trouvez vis-à-vis de votre location.**

**Les demandes de logement ne sont pas prises en compte au CCAS.** En effet, les dossiers de demande de logement sont à retirer **chez les bailleurs sociaux pour obtenir un numéro unique départemental.**

Dès que vous avez reçu votre numéro unique départemental, il ne vous reste plus qu'à vous faire connaître des mairies où vous désirez vous installer par l'intermédiaire des permanences tenues par les élus.

### **Au CCAS, les demandes instruites par le biais des dossiers FSL (Fonds de Solidarité Logement) concernent :**

- Le certificat de recevabilité administrative (celui-ci est établi pour vous notifier si vous êtes susceptibles d'obtenir une aide pour vous installer)
- L'accompagnement logement par l'intermédiaire d'une fiche repérage « problématique logement », cette aide si elle est acceptée est mise en œuvre par une association mandatée par le département
- L'aide à l'installation (dans le mois suivant votre installation), il permet sous conditions d'obtenir le paiement de la caution, la prise en charge du premier loyer et un forfait énergie
- L'aide au maintien dans le logement en cas d'impayés de loyer

### **De même, le service est aussi là pour vous accompagner dans des demandes spécifiques comme l'instruction des dossiers :**

- DALO (Droit au logement opposable)
- PDALPD (plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées)
- l'instruction des dossiers de demande de logement en résidence sociale (SIAO « service intégré d'accueil et d'orientation du 115)

Le service vous accueille également pour vous aider à remplir les formulaires d'enquête/assignation émanant de la sous-préfecture à partir du moment où votre bailleur a décidé de « porter » la situation devant le juge des expulsions pour la résiliation du bail.

Alors, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la personne en charge du service pour obtenir une réponse individuelle. Elle est présente aussi bien pour instruire les dossiers que pour donner des renseignements et/ou vous orienter vers les services ou associations pouvant intervenir dans le cadre du logement et de l'habitation.